

**COMMUNE DE VERNIER**

**QUESTION ÉCRITE**

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

**TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DE VERNIER**

Depuis la crise de la COVID, le télétravail a montré sa capacité. À ce titre, je souhaite mieux comprendre/connaître comment le télétravail est en place à Vernier.

- 1 Est-il pratiqué dans les services communaux ?
- 2 Combien d'employé le pratique régulièrement ?
- 3 Quelles sont les règles autour de cette pratique ?
- 4 Combien de jours le pratiquent-ils ?

Cédric BRINER  
Conseiller municipal

Vernier, le 6 mars 2023